
Nombre de membres

Séance du mardi 04 septembre 2018

en exercice: 18

L'an deux mille dix-huit et le quatre septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 28 août 2018, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIEHL.

Présents : 15

Votants: 18

Sont présents: Emmanuel RIEHL, Jean MATHIEU, Véronique VATAUX, Damien KREMPP, Claude SCHLOSSER, Françoise FOERSTER, Jacques HENRY, Emmanuel LANTZ, François MOUCHOT, Christiane CHENIN, Malika FUNAZZI, Sylvie ORGEL, Adel BELAID, Sonia RING, Armelle DASTILLUNG

Représentés: Brigitte JENIE, Pascale PERNON, Olivier COCHELIN

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Claude SCHLOSSER

Objet: RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Point reporté en attente d'informations complémentaires.

Objet: RAPPORT ANNUEL POUR LE SERVICE DE TRANSPORT - DE 2018 051

Le maire présente au Conseil Municipal le rapport 2017 sur le service transport de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud.

Objet: DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE - DE 2018 052

M. le maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences et rappelle la délibération du 4 avril 2014 confiant au maire diverses délégations.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire la délégation suivante, en complément de celles consenties par délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2014 :

- création de nouvelle régie, le paiement des prestations se fera par chèques, espèces, chèques CESU et chèques Vacances.

Objet: AVENANT TRAVAUX MAISON DE SANTE (lot n° 1 "gros-oeuvre/démolition)

Point reporté.

Objet: RENOUVELLEMENT RESEAU EAU POTABLE BASSE DE LA MIEULE - DE 2018 053

Le maire présente au conseil municipal les différents devis concernant le renouvellement du réseau d'eau potable Basse de la Mieule à La Valette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise ETP REICHART de Sarrebourg pour un montant de 56 891,50 € H.T..

Objet: AVENANT CONVENTION SURVEILLANCE MEDICALE DU PERSONNEL - DE 2018 054

Le maire présente au conseil municipal l'avenant à la convention relative à la surveillance médicale du personnel communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer cet avenant. Une réflexion est en cours pour solliciter le déplacement de la médecine du travail dans un local à Abreschviller pour éviter aux salariés des entreprises et institutions locales de se déplacer à Sarrebourg.

Objet: SUBVENTION 2018 (Sports Vacances) - DE 2018 055

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser la subvention suivante pour 2018 (Sports Vacances) et ce, eu égard aux bons résultats et retours obtenus :

- Association Plein Air Donon : 500 €.

Objet: CREATION DE POSTE - DE 2018 056

Le maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de l'admission au concours interne d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe du responsable des services techniques, il convient de créer cet emploi.

Le maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les fonctions de responsable des services techniques à compter du 1^{er} octobre 2018.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Objet: TRAVAUX BATIMENT MENACANT RUINE

Le maire présente au conseil municipal la situation d'un bâtiment situé rue du Général Rampont et dont la structure et l'état de vétusté sont tels que l'immeuble représente un danger pour les riverains.

Des avis techniques et juridiques sont sollicités.

Objet: REMBOURSEMENT ACOMPTE LOCATION SALLE DES FETES - DE 2018 057

Le maire présente au conseil municipal la demande de remboursement des acomptes versés pour la location de la salle des fêtes et de la galerie de M. HIEBEL Flavien d'un montant total de 180 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de rembourser l'acompte.

Objet: APPROBATION DES MODALITES DE REPARTITION DU FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Point annulé.

DIVERS :

- point d'information sur la maison de santé : inauguration le vendredi 28 septembre à 17 h 30,
- accord subvention départementale bibliothèque à hauteur de 1 200 €,
- report du conseil municipal d'octobre au 9 octobre,
- bilan de la manifestation O'France 2018 : réception d'un rapport de la manifestation. De nombreuses photos et vidéos sont disponibles sur le site <http://www.o-france.fr/2018-foot/fr/>



RIEHL Emmanuel
Maire d'Abreschviller